Message du Conseil d'administration de votre Fonds

Le présent avis n'a pas été revu par la Banque centrale d'Irlande (la «Banque centrale») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous recommandons de consulter sans attendre votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas autrement définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 4 mars 2021, tel que modifié par l'addendum daté du 9 décembre 2021 (le «Prospectus»).

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que les Compartiments suivants divulgueront davantage d'informations sur leurs politiques en matière de durabilité et seront ainsi considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (**ESG**») avec effet au 21 février 2022:

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Ultra-Short Income UCITS ETF (les **«Compartiments»**).

Dans le cadre de cette mise à jour, il sera précisé que chaque Compartiment investira au moins 51% de ses actifs dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel que mesuré par la méthodologie de notation ESG propre du Gestionnaire financier et/ou par des données de tiers.

Ces modifications n'ont aucune incidence significative sur la manière dont les Compartiments concernés sont gérés ou sur leur profil de risque respectif.

Vous trouverez ci-après des informations détaillées sur ces modifications et le calendrier y afférent aux pages suivantes. Veuillez lire les informations vous étant communiquées. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.

Lorcan Murphy

Pour le Conseil d'administration

Modifications des Suppléments - en vigueur à partir du 21 février 2022

Motif des modifications

Le Conseil estime que le renforcement de la communication du Compartiment visant à refléter la promotion des caractéristiques ESG au sein du portefeuille est dans l'intérêt des investisseurs, dans la mesure où cela peut offrir de meilleures perspectives de croissance dès lors que la demande en produits durables ne cesse de croître.

LE FONDS

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Modifications des Suppléments

Les modifications sont indiquées en gras et en italique Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Compartiment: EUR Ultra-Short Income UCITS ETF

Supplément actuel

Politique d'investissement

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement dans des titres de créance investment grade d'échéance courte à taux fixe, variable ou flottant libellés en euros, tel qu'indiqué plus en détail à la section «Instruments/Classes d'actifs» ci-dessous. Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres sélectionnés et gérés de manière dynamique. L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être évaluée. La gestion du Compartiment ne sera nullement orientée par le choix de son Indice de référence.

Le Gestionnaire financier évalue également si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») peuvent avoir un impact positif ou négatif important sur les flux de trésorerie ou profils de risque de nombreux émetteurs dans lesquels le Compartiment peut investir. Pour ce faire, les émetteurs non conformes sont identifiés en évaluant l'impact potentiel des critères ESG sur la pérennité et le réinvestissement des flux de trésorerie des émetteurs. Les analystes du Gestionnaire financier se concentrent sur les principaux facteurs de risque, notamment, par exemple, les politiques comptables et fiscales, la divulgation et la communication aux investisseurs, les droits des actionnaires, les politiques de rémunération ainsi que les facteurs sociaux et environnementaux, en vue d'identifier les sociétés dont les performances ESG sont négatives. L'évaluation ESG suivant ces facteurs de risque est intégrée au processus d'investissement décrit ci-dessus de manière à disposer d'une vue d'ensemble quant à l'incidence des facteurs ESG sur la pérennité des flux de trésorerie des émetteurs. Ces évaluations peuvent ne pas être concluantes et il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés négativement par ces facteurs ou cède ou n'investisse pas dans des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés positivement par ces facteurs, si le Gestionnaire financier estime qu'une telle décision est dans le meilleur intérêt du Compartiment au regard des autres aspects de la politique d'investissement.

Nouveau Supplément

• Politique d'investissement

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement dans des titres de créance investment grade d'échéance courte à taux fixe, variable ou flottant libellés en euros, tel qu'indiqué plus en détail à la section «Instruments/Classes d'actifs» ci-dessous. Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres sélectionnés et gérés de manière dynamique. L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être évaluée. La gestion du Compartiment ne sera nullement orientée par le choix de son Indice de référence.

Un minimum de 51% des actifs du Compartiment sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel que mesuré par la méthodologie de notation environnementale, sociale et de gouvernance («ESG») propre du Gestionnaire financier et/ou par des données de tiers. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Des informations supplémentaires concernant l'analyse ESG figurent ci-dessous.

De plus, le Gestionnaire financier procède à une évaluation en s'appuyant sur un filtrage fondé sur des valeurs et des normes, qui inclut, par exemple, l'identification des émetteurs impliqués dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, munitions et blindage à l'uranium appauvri, mines antipersonnel, etc.), de charbon thermique et de tabac, entre autres. Le filtrage fondé sur des valeurs évalue les émetteurs à l'aune de considérations ESG clés (dommages environnementaux, production d'armes controversées, etc.), tandis que le filtrage basé sur des normes évalue les émetteurs par le prisme de principes reconnus à l'échelle internationale, comme le Pacte mondial des Nations Unies. Pour étayer ce filtrage, le Gestionnaire financier fait appel à un ou plusieurs prestataire(s) tiers dont le rôle est de déceler si un émetteur exerce ou perçoit des revenus d'activités qui sont incompatibles avec les valeurs et les normes sur lesquelles se fonde le filtrage.

Le Gestionnaire financier exclut totalement les émetteurs impliqués dans quelque mesure que ce soit dans certaines activités (armes controversées, phosphore blanc, armes nucléaires, etc.), ainsi que les émetteurs qui contreviennent sensiblement au Pacte mondial des Nations Unies. Le Gestionnaire financier applique en outre des seuils de pourcentage maximum, généralement basés sur le chiffre d'affaires tiré de la production et/ou de la distribution (variables selon que l'entreprise est un producteur,

un distributeur ou un prestataire de services) au titre de certaines autres activités (armes conventionnelles: >10%, production de tabac: >5%, charbon thermique: >30% et revenus issus d'activités en lien avec l'armement nucléaire: >2%), au-delà desquels les émetteurs sont également exclus. De plus amples informations sur le processus de filtrage figurent dans la politique intégrale d'exclusion appliquée par le Compartiment et consultable sur le lien suivant: https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/emea/regional/en/policies/exclusion-policy/jpmetf-eur-ultra-short-income-exclusion-policy-ce-en.pdf.

Le Compartiment inclut systématiquement une analyse ESG de ses décisions d'investissement portant sur 75% au moins des titres de catégorie inférieure à investment grade et 90% au moins des titres investment grade dont il fait l'acquisition.

Le Gestionnaire financier évalue également si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») peuvent avoir un impact positif ou négatif important sur les flux de trésorerie ou profils de risque de nombreux émetteurs dans lesquels le Compartiment peut investir. Pour ce faire, les émetteurs non conformes sont identifiés en évaluant l'impact potentiel des critères ESG sur la pérennité et le réinvestissement des flux de trésorerie des émetteurs. Les analystes du Gestionnaire financier se concentrent sur les principaux facteurs de risque, notamment, par exemple, les politiques comptables et fiscales, la divulgation et la communication aux investisseurs, les droits des actionnaires, les politiques de rémunération ainsi que les facteurs sociaux et environnementaux, en vue d'identifier les sociétés dont les performances ESG sont négatives. Les facteurs sociaux couvrent notamment, sans s'y limiter, la gestion du personnel et les questions d'hygiène et de sécurité. Les facteurs environnementaux couvrent notamment, sans s'y limiter, les questions relatives aux émissions de carbone, aux réglementations environnementales, au stress hydrique et aux déchets. L'évaluation ESG suivant ces facteurs de risque est intégrée au processus d'investissement décrit ci-dessus de manière à disposer d'une vue d'ensemble quant à l'incidence des facteurs ESG sur la pérennité des flux de trésorerie des émetteurs. Ces évaluations peuvent ne pas être concluantes et il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés négativement par ces facteurs ou cède ou n'investisse pas dans des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés positivement par ces facteurs, si le Gestionnaire financier estime qu'une telle décision est dans le meilleur intérêt du Compartiment au regard des autres aspects de la politique d'investissement.

• Risgues d'investissement

Dès lors que son Univers d'investissement exclut les émetteurs qui ne remplissent pas certains critères ESG, le Compartiment peut enregistrer des performances différentes de celles de fonds similaires n'appliquant pas ce genre de politique.

Compartiment: USD Ultra-Short Income UCITS ETF	
Supplément actuel	Nouveau Supplément
Politique d'investissement	Politique d'investissement
	l · ·
Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant	Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant
principalement dans des titres de créance investment grade d'échéance courte à taux fixe,	principalement dans des titres de créance investment grade d'échéance courte à taux fixe,

variable ou flottant libellés en dollars US, tel qu'indiqué plus en détail à la section «Instruments/Classes d'actifs» ci-dessous. Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres sélectionnés et gérés de manière dynamique. L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être évaluée. La gestion du Compartiment ne sera nullement orientée par le choix de son Indice de référence.

Le Gestionnaire financier évalue également si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») peuvent avoir un impact positif ou négatif important sur les flux de trésorerie ou profils de risque de nombreux émetteurs dans lesquels le Compartiment peut investir. Pour ce faire, les émetteurs non conformes sont identifiés en évaluant l'impact potentiel des critères ESG sur la pérennité et le réinvestissement des flux de trésorerie des émetteurs. Les analystes du Gestionnaire financier se concentrent sur les principaux facteurs de risque, notamment, par exemple, les politiques comptables et fiscales, la divulgation et la communication aux investisseurs, les droits des actionnaires, les politiques de rémunération ainsi que les facteurs sociaux et environnementaux, en vue d'identifier les sociétés dont les performances ESG sont négatives. L'évaluation ESG suivant ces facteurs de risque est intégrée au processus d'investissement décrit ci-dessus de manière à disposer d'une vue d'ensemble quant à l'incidence des facteurs ESG sur la pérennité des flux de trésorerie des émetteurs. Ces évaluations peuvent ne pas être concluantes et il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés négativement par ces facteurs ou cède ou n'investisse pas dans des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés positivement par ces facteurs, si le Gestionnaire financier estime qu'une telle décision est dans le meilleur intérêt du Compartiment au regard des autres aspects de la politique d'investissement.

variable ou flottant libellés en dollars US, tel qu'indiqué plus en détail à la section «Instruments/Classes d'actifs» ci-dessous. Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres sélectionnés et gérés de manière dynamique. L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être évaluée. La gestion du Compartiment ne sera nullement orientée par le choix de son Indice de référence.

Un minimum de 51% des actifs du Compartiment sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel que mesuré par la méthodologie de notation environnementale, sociale et de gouvernance («ESG») propre du Gestionnaire financier et/ou par des données de tiers. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Des informations supplémentaires concernant l'analyse ESG figurent ci-dessous.

De plus, le Gestionnaire financier procède à une évaluation en s'appuyant sur un filtrage fondé sur des valeurs et des normes, qui inclut, par exemple, l'identification des émetteurs impliqués dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, munitions et blindage à l'uranium appauvri, mines antipersonnel, etc.), de charbon thermique et de tabac, entre autres. Le filtrage fondé sur des valeurs évalue les émetteurs à l'aune de considérations ESG clés (dommages environnementaux, production d'armes controversées, etc.), tandis que le filtrage basé sur des normes évalue les émetteurs par le prisme de principes reconnus à l'échelle internationale, comme le Pacte mondial des Nations Unies. Pour étayer ce filtrage, le Gestionnaire financier fait appel à un ou plusieurs prestataire(s) tiers dont le rôle est de déceler si un émetteur exerce ou perçoit des revenus d'activités qui sont incompatibles avec les valeurs et les normes sur lesquelles se fonde le filtrage.

Le Gestionnaire financier exclut totalement les émetteurs impliqués dans quelque mesure que ce soit dans certaines activités (armes controversées, phosphore blanc, armes nucléaires, etc.), ainsi que les émetteurs qui contreviennent sensiblement au Pacte mondial des Nations Unies. Le Gestionnaire financier applique en outre des seuils de pourcentage maximum, généralement basés sur le chiffre d'affaires tiré de la production et/ou de la distribution (variables selon que l'entreprise est un producteur, un distributeur ou un prestataire de services) au titre de certaines autres activités (armes conventionnelles: >10%, production de tabac: >5%, charbon thermique: >30% et revenus issus d'activités en lien avec l'armement nucléaire: >2%), au-delà desquels les émetteurs sont également exclus. De plus amples informations sur le processus de filtrage figurent dans la politique intégrale d'exclusion appliquée par le Compartiment et consultable sur le lien suivant: https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/emea/regional/en/policies/exclusion-policy/jpmetf-usd-ultra-short-income-exclusion-policy-ce-en.pdf.

Le Compartiment inclut systématiquement une analyse ESG de ses décisions d'investissement portant sur 75% au moins des titres de catégorie inférieure à investment grade et 90% au moins des titres investment grade dont il fait l'acquisition.

Le Gestionnaire financier évalue également si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») peuvent avoir un impact positif ou négatif important sur les flux de trésorerie ou profils de risque de nombreux émetteurs dans lesquels le Compartiment peut investir. Pour ce faire, les émetteurs non conformes sont identifiés en évaluant l'impact potentiel des critères ESG sur la pérennité et le réinvestissement des flux de trésorerie des émetteurs. Les analystes du Gestionnaire financier se concentrent sur les principaux facteurs de risque, notamment, par exemple, les politiques comptables et fiscales, la divulgation et la communication aux investisseurs, les droits des actionnaires, les politiques de rémunération ainsi que les facteurs sociaux et environnementaux, en vue d'identifier les sociétés dont les performances ESG sont négatives. Les facteurs sociaux couvrent notamment, sans s'y limiter, la gestion du personnel et les questions d'hygiène et de sécurité. Les facteurs environnementaux couvrent notamment, sans s'y limiter, les questions relatives aux émissions de carbone, aux réglementations environnementales, au stress hydrique et aux déchets. L'évaluation ESG suivant ces facteurs de risque est intégrée au processus d'investissement décrit ci-dessus de manière à disposer d'une vue d'ensemble quant à l'incidence des facteurs ESG sur la pérennité des flux de trésorerie des émetteurs. Ces évaluations peuvent ne pas être concluantes et il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés négativement par ces facteurs ou cède ou n'investisse pas dans des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés positivement par ces facteurs, si le Gestionnaire financier estime qu'une telle décision est dans le meilleur intérêt du Compartiment au regard des autres aspects de la politique d'investissement.

• Risques d'investissement

Dès lors que son Univers d'investissement exclut les émetteurs qui ne remplissent pas certains critères ESG, le Compartiment peut enregistrer des performances différentes de celles de fonds similaires n'appliquant pas ce genre de politique.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.ie. À l'instar de tout investissement dans le Fonds, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, sont d'application.

Domicile: Irlande. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.